

COMMUNE D'ALBERTVILLE

COMPTE RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 JUIN 2016



VU, POUR AFFICHAGE,

LE MAIRE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2016

Le vingt juin deux mille seize à dix-huit heures, les membres du conseil municipal d'Albertville, convoqués le quatorze juin 2016, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de madame Martine BERTHET, maire d'Albertville.

Étaient présents : Martine BERTHET, maire

Vincent ROLLAND, Catherine TERRAZ, Frédéric BURNIER FRAMBORET, Jean-François BRUGNON, Yves DUJOL, Pascale MASOERO, Hervé BERNAILLE, Josiane CURT, Jean MARTINATO, Marie Agnès LEROUX, Fabrice ZANIVAN, Valérie ROUGERON, David GUILLOT, Esman ERGUL, Marie-Christine VANHOUTTE, Aziz ABBAS, Bérénice LACOMBE, Chloé CHENAL, Pierre POINTET, Dominique RUAZ, Philippe PERRIER, Noëlle AZNAR-MOLLIEX, Claudie LEGER, Michel BATAILLER, Valérie AINAUD, Lysiane CHATEL conseiller municipal installée en début de séance

Étaient excusés :

Jacqueline ROUX qui a donné pouvoir à Jean-François BRUGNON

Muriel THEATE qui a donné pouvoir à Pascale MASOERO

Jean-Pierre JARRE qui a donné pouvoir à Vincent ROLLAND

Maurice MONTJOVET qui a donné pouvoir à Pierre POINTET

Claude BESEVAL qui a donné pouvoir à Philippe PERRIER

Laurent GRAZIANO ayant donné pouvoir à Noëlle AZNAR-MOLLIEX, a rejoint la séance après le vote de la délibération 2-1-1 et l'élection du neuvième adjoint en remplacement de Christelle SEVESSAND.

Le quorum étant atteint (27 personnes en début de séance, 28 personnes à compter de la délibération 2-1-2), le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Martine BERTHET, maire.

Chloé CHENAL est élue secrétaire de séance.

Conformément au code général des collectivités territoriales, la séance a été publique et le compte-rendu affiché dans les délais légaux.

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Martine BERTHET

Madame Christelle SEVESSAND a adressé sa démission de son mandat d'adjoint et de conseiller municipal au préfet de la Savoie.

Dès lors, en vertu de l'article L.270 du code électoral qui stipule que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit », il y a lieu d'installer sans formalisme particulier, Madame Lysiane CHATEL.

Il convient uniquement de consigner l'installation de Madame Lysiane CHATEL au procès-verbal de la présente séance qui devra faire l'objet d'un affichage selon les règles de publicité habituelles applicables.

Je vous demande de prendre acte de l'installation officielle de Madame Lysiane CHATEL, étant précisé qu'en cours de séance il sera procédé à la modification des désignations des délégués dans

les différentes commissions et dans les organismes extérieurs.

Suite à cette installation, je vous propose d'intervertir l'ordre des délibérations afin de débiter le conseil municipal par l'élection du neuvième adjoint et les délibérations des affaires générales.

COMMUNICATIONS

1° Présentation du groupement hospitalier de territoire Savoie-Belley

Martine BERTHET

2° Service public des ordures ménagères - Rapport 2015 du service des ordures ménagères

Frédéric BURNIER-FRAMBORET

Lors de sa séance du 28 avril 2016, le conseil communautaire de la communauté de communes de la région d'Albertville (Co.RAL) a approuvé le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service (RPQS) de collecte et d'évacuation des ordures ménagères.

Conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, ce document doit faire l'objet d'une communication au conseil municipal.

Production de déchets : 32 759 tonnes soit 658 kg/hab

- Déchèteries : 323 kg/hab
- Ordures ménagères résiduelles : 246 kg/hab
- (ADEME : 290 Kg/hab)
- Collecte sélective : 83 kg/hab
- Autres collectes (Biodéchets, textiles) : 6 kg/hab

Modification de la collecte du tri : passage en multiflux

Réduction des déchets

203 composteurs individuels (2 654 composteurs depuis 2006)

1 nouvelle plate-forme de compostage collectif (15 plate-formes depuis 2010, 304 foyers participants depuis 2010)

Les filières de valorisation en évolution

Méthanisation : - 30 tonnes, total 2015 : 200 t

Textiles : - 37 tonnes, total 2015 : 162 t

2 nouveaux éco-organismes :

- Traitement des déchets dangereux : Convention avec Eco-DDS (Déchets diffus spécifiques), 15 tonnes pris en charge
- Convention avec Eco-Mobilier (valorisation des déchets issus des meubles des particuliers)

Optimisation de la collecte

3 nouvelles plate-formes de conteneurs semi-enterrés, conteneurs enterrés

Un nouveau camion de collecte de grande capacité

Mise en oeuvre des optimisations

Sensibilisation et formation au tri de plus de 3 500 personnes en animation, porte à porte ou événement

Ce rapport est consultable au service affaires générales et sur le site extranet de la Ville réservé aux élus.

3° Service public d'assainissement non collectif (SPANC) – Présentation du rapport annuel 2015

Frédéric BURNIER-FRAMBORET

Lors de sa séance du 28 avril 2016, le conseil communautaire de la communauté de communes de la région d'Albertville (Co.RAL) a approuvé le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif géré par la Co.RAL.

Conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, ce document doit faire l'objet d'une communication au conseil municipal.

Prestations assurées dans le cadre du service :

- Contrôle des installations d'assainissement non collectif neuves ou réhabilitées
- Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes
- Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien de l'ensemble des installations

5 775 habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif pour une population globale de 43 225 habitants.

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif au 31/12/2015 : 15,8 %

Ce rapport est consultable au service affaires générales et sur le site extranet de la Ville réservé aux élus.

4° Délégation de service public du Parc de stationnement de l'Hôtel de Ville – INDIGO – Compte rendu d'activité 2015

Hervé BERNAILLE

Le parc de stationnement de l'Hôtel de Ville est exploité par la Société Auxiliaire de Parcs (SAP), filiale INDIGO, dans le cadre d'un contrat de concession en date du 21 août 1990. La gestion courante est assurée, sous la responsabilité de la SAP, par la société INDIGO.

La capacité totale de l'ouvrage de 348 emplacements au départ, est désormais de 321 places (255 publics + 66 privés) répartis sur 2 niveaux de sous-sol.

Localement, l'exploitation est assurée par le responsable d'exploitation, Olivier RITTENER RÜFF, assisté d'un agent d'exploitation. Les services fonctionnels du siège assurent le contrôle de la gestion administrative et financière de l'exploitation.

Le groupe INDIGO exploite également le stationnement payant sur voirie dans le cadre d'un marché public séparé de prestations de services.

Comptes de la délégation

Tarifification

Une nouvelle tarification a été mise en place au 1^{er} juillet 2015 pour une tarification au quart d'heure.

État récapitulatif des recettes TTC

L'exploitation du parc de stationnement payant a généré en 2015 une recette totale de de 160 548 euros TTC, en hausse de 6 676 euros par rapport à 2014.

	Recettes 2014 € TTC	Recettes 2015 € TTC	Evolution
Recette horaire	51 559	62 055	+ 20,36 %
Abonnements	102 313	98 493	- 5,65 %
Total	153 872	160 548	

Activité du parking

La fréquentation horaire : 55 941 visiteurs horaires en 2015 (contre 47 051 en 2014)

- 29 264 visiteurs payants
- 26 677 visiteurs gratuits (gratuité de la première demi-heure)

Baisse du nombre d'abonnements en raison de l'hiver doux, ce qui a fait baisser sensiblement les abonnements trimestriels contractés en décembre.

Actions et animations commerciales

- participation à la manifestation "Le Grand Bivouac" : accueil gratuit des véhicules des exposants dans le parc de l'Hôtel de Ville ;
- ouverture exceptionnelle le dimanche à l'occasion de la braderie du 11 octobre : 291 entrées.

Principaux travaux réalisés en 2015

Les travaux ont consisté principalement à la mise aux normes PMR, auxquels se sont ajoutées la pose de la porte automatique d'entrée (endommagée par un véhicule) et la mise en place de grilles de protection devant les blocs secours.

Le rapport est consultable auprès du service affaires générales et sur le site extranet de la Ville réservé aux élus.

5° Décisions en vertu de la délibération du 22 avril 2014 accordant délégation au maire

Hervé BERNAILLE

DÉCISIONS DE DÉFENDRE EN JUSTICE ET DÉSIGNATIONS D'UN AVOCAT

VU les requêtes devant le tribunal administratif de Grenoble déposées le 12 mai 2016 par la SCI Octagon:

- requête n° 1602731, recours contre une décision de préemption, délibération N° 2-1 du conseil municipal de la commune d'Albertville, en date du 4 avril 2016, décidant d'exercer le droit de préemption urbain à l'occasion de l'aliénation ayant fait l'objet de la déclaration d'intention d'aliéner, datée du 12 février 2016, sur les parcelles AZ n° 66, 67, 68, et 69 inclus, propriété de M DELLAC ;
- requête en référé-suspension pour cause d'urgence devant le tribunal administratif de Grenoble, requête n° 1602732 ;

décision en date du 13 mai 2016 de défendre les intérêts de la commune et de désigner comme avocat maître Philippe GALLIARD, avocat à Grenoble, pour assurer la représentation de la commune dans cette affaire.

Vu l'ordonnance en date du 31 mai 2016 rendue par le juge des référés qui ordonne la suspension de la délibération du 4 avril 2016 ;

décision en date du 13 juin 2016 de déposer un pourvoi à titre conservatoire devant le Conseil d'Etat présenté par Maître David GASCHINARD, Avocat au Conseil d'Etat, 27 quai Anatole 75007 PARIS

DÉCISIONS CONCERNANT LA SOUSCRIPTION D'EMPRUNT

Décision en date du 31 mai 2016

Suite à la renégociation du taux d'intérêt, modification d'un contrat de prêt en date du 21 décembre 2006 d'un montant de deux millions d'euros auprès du Crédit Mutuel Caisse régionale Savoie Mont-Blanc

Montant du prêt : 2 000 000 euros (deux millions d'euros)

Durée : 20 ans

Taux d'intérêt fixe annuel : 3,30 % (à compter de l'échéance du 25 décembre 2016)

Echéances : trimestrielles constantes

1ère échéance : 25 décembre 2006

Frais d'avenant : 2 200 euros

Décision en date du 31 mai 2016

Suite à la renégociation du taux d'intérêt, modification d'un contrat de prêt en date du 4

octobre 2011 d'un montant d'un million deux cent mille euros auprès du Crédit Mutuel Caisse régionale Savoie Mont-Blanc
 Montant du prêt : 1 200 000 euros (un million deux cent mille euros)
 Durée : 15 ans
Taux d'intérêt fixe annuel : 3,85 % (à compter de l'échéance du 31 juillet 2016)
 Echéances : trimestrielles constantes
 1ère échéance : 31 janvier 2012
Frais d'avenant : 1 600 euros

DÉCISIONS CONCERNANT LA CONCLUSION ET LA RÉVISION DU LOUAGE DE CHOSES POUR UNE DURÉE N'EXCÉDANT PAS DOUZE ANS

Date décision	Bénéficiaire	Adresse	Durée	Nature des locaux	Conditions/an
04/05/16	IFAC	MAISON DES ASSOCIATIONS	01/01/16 31/12/16	Bureau n°318, 3ème étage de 18 m²	277,20 €
17/05/16	FANTASIA	HDA - 88 Rue de la République	01/01/16 31/12/16	27,55 m² de stockage	84,03 € <small>Charges comprises</small>
30/03/16	COMITE DES FETES	CENTRE JOSEPH BUET 2 rue Pargoud	25/03/16 30/04/16	Bureau 1 ^{er} étage - 15 m²	Gracieux
25/04/16	CHAM	6 chemin de la Pierre du Roy	01/01/16 30/09/16	Local stockage de 100,90 m²	Gracieux
07/04/16	BUS 21	Maison des associations	01/04/16 31/03/19	Bureau n°220, 2ème étage de 18 m²	277,20 €
05/04/16	Mobil'Emploi	Maison des associations	04/04/16 03/04/19	Bureau n°317, 3ème étage de 18 m²	277,20 €
13/04/16	Frédéric BERNARD	Pressoir Confians	18/04/16 17/04/17	Local commercial de 40 m²	1 200,00 €
26/04/16	FRANCE PALESTINE SOLIDARITE	MAISON DES SOEURS 3 Rue Suarez	01/01/16 30/06/16	24,47 m² de stockage	Gracieux
28/04/16	CLUB DES ACCORDEONISTES	MONTEE A HUGUES EX PRIM 12 Montée Adolphe Hugues	01/01/16 31/12/16	Salle de répétition de 55 m²	Gracieux
26/04/16	DOLCE VITA	MONTEE A HUGUES EX MAT 19 Montée Adolphe Hugues	01/01/16 31/12/16	Salle de stockage de 50,35 m²	Gracieux
17/05/16	LA PALETTE	MONTEE A HUGUES EX PRIM 14 Montée Adolphe Hugues	01/01/16 31/12/16	128,75 m² de stockage et atelier Atelier 77,08 m² Stockage 51,67 m²	416,23 €
25/04/16	STE MYCOLOGIQUE	MONTEE A HUGUES EX PRIM 14 Montée Adolphe Hugues	01/01/16 31/12/16	52,72 m² consistant en une salle de réunion de 41,84 m² Et 10,88 m² de stockage	225,94 €
20/04/16	ALBERTVILLE TARENTEISE TRIATHLON	SALLE RENE CASSIN Sous sol niveau 1	01/01/16 31/12/16	45 m² de locaux de stockage	Gracieux
29/04/16	L'atelier du verre Felisaz Yvon	Cabinet des curiosités Parc Maison Perrier de la Bathie	01/05/16 30/04/17	Appartement d'une superficie de 42 m² RDC : une pièce servant d'atelier + toilettes Étage : une pièce avec kitchenette et douche Sous sol : 1 cave	2 100,00 €
23/05/16	BRANCAZ Noël	Place de stationnement n°5	01/07/16 30/06/19	Place de parking	298,17 €

DÉCISION DE CRÉATION DE DROITS ET TARIFS SANS CARACTÈRE FISCAL - TARIFS TEMPORAIRES ET PONCTUELS

Décision en date du 20 mai 2016 afin de créer les tarifs temporaires pour la représentation du spectacle « Aïmons-nous les uns les autres », organisée le mardi 30 mai 2017 au Dôme Théâtre

Tarifs sans commission :

Parterre – Plein tarif : 39 €

Galerie : 25 €

Tarifs avec commission incluse (vente Maison du Tourisme) :

Parterre – Plein tarif : 41,50 €

Galerie : 26,50 €

6° RETRAIT D'UNE QUESTION DE L'ORDRE DU JOUR

Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) – Conseil d'administration – Désignation des membres élus

Martine BERTHET

En raison du calendrier des conseils d'administration du CCAS, l'élection des nouveaux membres sera difficilement exécutoire à la date du prochain CA du CCAS fixé le mercredi 22 juin et je vous propose de repousser cette élection au conseil municipal du 11 juillet, le code de l'action sociale et des familles stipulant qu'il *est procédé dans le délai de deux mois au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus.*

Je vous propose donc de retirer cette élection de l'ordre du conseil municipal de ce soir.

7° Remerciements

Martine BERTHET

Les associations suivantes remercient la municipalité pour l'octroi de subventions :

- l'Ensemble Musical Réveil Albertvillois
- la Banque alimentaire de Savoie
- l'association ACAMTARE
- l'association Jusqu'à La Mort Accompaner La Vie
- l'UNAFAM
- le secours catholique
- l'association des accidentés de la vie
- l'association Partageons La Forêt Albertvilloise
- l'association départementale d'action médico-sociale en faveur des personnes âgées
- l'orchestre d'harmonie d'Albertville

L'association l'Arbre à Plumes remercie la municipalité pour le soutien apporté lors de l'organisation des Folieflores de Conflans.

L'association Partage d'Espoir au Sénégal remercie la municipalité pour le don d'anciens maillots à l'effigie d'Albertville.

L'association France Palestine Solidarité remercie la municipalité pour la mise à disposition du stade olympique pour leur traditionnel tournoi de football du lundi de Pentecôte.

L'escadron départemental de sécurité routière de la Savoie remercie la municipalité pour le soutien matériel apporté lors de la 19ème édition du rallye moto sécurité routière.

L'amicale des donneurs de sang remercie la municipalité pour la mise à disposition de la salle de la Pierre du Roy tout au long de l'année pour permettre l'organisation des collectes de sang.

8° Événements familiaux

Martine BERTHET

Au nom du conseil municipal, madame le maire adresse ses sincères condoléances à la famille de Georges ROCHE, décédé le 15 juin 2016, ancien proviseur du lycée Jean Moulin et cofondateur du jumelage avec WINNENDEN.

Au nom du conseil municipal, madame le maire adresse ses sincères félicitations à Jérémie LARTISIEN, agent de surveillance de la voie publique à la police municipale, pour son mariage célébré le 28 mai 2016.

9° Le prochain conseil municipal est programmé lundi 11 juillet à 18 heures

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
28 JANVIER 2016**

**LE PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2016
EST APPROUVE A L'UNANIMITE**

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 FEVRIER 2016**

**LE PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2016
EST APPROUVE A L'UNANIMITE**

DELIBERATIONS

2-1-1 Élection du neuvième adjoint en remplacement de Christelle SEVESSAND

Remplacement de Madame Christelle SEVESSAND, adjoint démissionnaire.

Décision de conserver à neuf le nombre des adjoints.

Conformément à la règle fixée par l'article L.2121-1 du code général des collectivités territoriales qui stipule que les adjoints élus sur la même liste prennent rang dans l'ordre de présentation de la liste, que M. Jean-François BRUGNON, Mme Jacqueline ROUX, M. Yves DUJOL, Mme Pascale MASOERO et M. Hervé BERNAILLE deviennent respectivement quatrième, cinquième, sixième, septième et huitième adjoint ;

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

ÉLECTION DU NOUVEL ADJOINT

QUI PREND PLACE AU DERNIER RANG DU TABLEAU DES ADJOINTS.

Madame Valérie ROUGERON est élue neuvième adjoint (27 voix)

2-1-2 Commission qualité de vie – Désignation

Désignation de madame Lysiane CHATEL (33 voix) au sein de la commission qualité de vie en remplacement de madame Christelle SEVESSAND.

2-1-3 Comité consultatif du jumelage et des pactes d'amitiés – Désignation

Désignation de monsieur Pierre POINTET (33 voix) au comité consultatif du jumelage et des pactes d'amitié en remplacement de madame Christelle SEVESSAND.

**2-1-4 Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) – Conseil d'administration –
Désignation des membres élus**

CETTE QUESTION EST RETIRÉE DE L'ORDRE DU JOUR.

2-1-5 Conseils d'administration des collèges - Désignations

Désignation de nouveaux conseillers municipaux au sein des conseils d'administration du collège Combe de Savoie et du collège Jean Moulin.

- est élue pour siéger au conseil d'administration du collège La Combe de Savoie :
 - comme titulaire : Marie Agnès LEROUX (33 voix)
- est élu pour siéger au conseil d'administration du collège La Combe de Savoie :
 - comme suppléant : Pierre POINTET (33 voix)
- est élue pour siéger au conseil d'administration du collège Jean Moulin :
 - comme suppléant : Lysiane CHATEL (33 voix)

2-1-6 Indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux - Modification

Maintien des montants des indemnités comme fixés précédemment :

- indemnités du maire : **68,40 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique (1015) ;
- indemnités des adjoints : **23,68 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique (1015) ;
- indemnités des conseillers municipaux délégués : **10 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique (1015) ;
- indemnités des conseillers municipaux chargés de dossiers mais qui ne disposent pas d'une délégation : **4,21 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique (1015) ;
- indemnités des conseillers municipaux qui ne disposent pas d'une délégation : **2,64 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique (1015) ;

Approbation du tableau qui récapitule l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal ; le montant total des indemnités ainsi allouées aux élus restant inférieur au montant total des indemnités susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints.

Versement de ces indemnités à compter du 1er juillet 2016.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-2 Service public de l'eau – Rapport 2015 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable

Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2015.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**Martine BERTHET, Yves DUJOL, Jean MARTINATO, Vincent ROLLAND et Laurent GRAZIANO ont quitté la séance le temps de l'examen et du vote des questions 2-3-1 et 2-3-2
Le quorum est réapprécié (23 personnes)**

2-3-1 Société d'économie mixte d'aménagement SEM 4V – Modification des statuts – Augmentation de capital social

Approbation de l'augmentation de capital de la Société d'Economie Mixte de Construction et de Rénovation des 4 Vallées - « SEM 4V » :

Le capital social serait augmenté d'une somme de 75 000 euros pour être porté de 675 985 euros à 1 750 985 euros par la création de 15 000 actions nouvelles en numéraire de 5 euros dont la souscription serait réservée à la société SAFIDI ,Société Anonyme au capital de 27.000.000 €, dont le siège social est 10, Place de la Défense – 92974 PARIS LA DEFENSE Cedex, immatriculée au RCS NANTERRE sous le numéro 332 263 417.

Approbation des modifications statutaires.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-3-2 Société d'économie mixte d'aménagement SEM 4V – Signature avec la société SAFIDI d'une promesse unilatérale d'achat d'actions

Approbation de la signature entre la commune d'Ugine, la commune d'Albertville et la SAFIDI d'une promesse unilatérale d'achat des 15 000 actions souscrites par la SAFIDI, d'une valeur nominale de 5 euros entièrement libérées, qui constitue la contrepartie du service financier rendu par le bénéficiaire par sa souscription à l'augmentation du capital de la SEM 4V.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Martine BERTHET, Yves DUJOL, Jean MARTINATO, Vincent ROLLAND et Laurent GRAZIANO ont rejoint la séance
Le quorum est réapprécié (28 personnes)

2-4 Convention de partenariat avec le SIFORT – Accueil des jeunes du chantier Concordia

Convention de partenariat entre la commune et le SIFORT pour une durée de 3 ans, relative à l'accueil des jeunes du chantier Concordia :

- mise à disposition gratuite d'un véhicule 9 places de la ville au SIFORT pour les déplacements des bénévoles du chantier Concordia
- intervention bénévole des jeunes lors de la fête médiévale organisée par la ville.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Jean-François BRUGNON quitte la séance le temps de l'examen et du vote de la question 2-5
Le quorum est réapprécié (27 personnes)

2-5 Convention d'installation, gestion, entretien et remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique, entre la société Orange et la commune d'Albertville

Approbation d'une convention entre la société Orange et la Ville d'Albertville, pour le déploiement de la fibre optique dans les bâtiments dont la commune d'Albertville est propriétaire, ayant pour objet de définir les conditions d'installation, gestion, entretien et remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique pour une durée de 25 ans.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Jean-François BRUGNON rejoint la séance
Le quorum est réapprécié (28 personnes)

2-6 Dénomination de voies - Lieu-dit "Farette" et route du Fort du Mont

Dénomination de voies Lieu-dit Farette et route du Fort du Mont afin de faciliter le repérage, le travail des préposés et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-7 Forêt communale – Inscription des coupes à l'état d'assiette pour 2017

Approbation de l'état d'assiette des coupes de l'année 2017 présenté ci-après :

ETAT D'ASSIETTE :

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m ³)	Surf (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF	Année décidée par le propriétaire	Mode de commercialisation				Observations	
							Vente publique (appel d'offres)	Contrat d'approvisionnement	Vente de gré à gré ou consultation	Délivrance	Justification	Commentaire
U	IRR irrégulière	290	6,00		2017		X				ONF Transition d'aménagement	-

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité

Ventes de bois aux particuliers

Le conseil municipal autorise l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année , dans le respect des clauses générales de ventes de bois aux particuliers de l'ONF. Ce mode de vente restera minoritaire, concernera des produits accessoires à l'usage exclusif des cessionnaires et sans possibilité de revente.

Désignation de Maurice MONTJOVET comme représentant du conseil municipal, pour assister au martelage.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-1-1 Budget principal ville - Compte de gestion 2015

Approbation du compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2015 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES AVEC 6 ABSTENTIONS

1-1-2 Budget principal ville - Compte administratif 2015

Approbation du compte administratif 2015 du budget principal de la ville faisant apparaître un montant total de 44 543 038,53 euros en recettes et un montant total de 38 840 763,12 euros en dépenses, pour un résultat de clôture de 5 702 275,41 euros (tenant compte des restes à réaliser).

Madame le maire ne prend pas part au vote

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES AVEC 6 ABSTENTIONS

1-1-3 Budget principal ville - Affectation du résultat 2015

Affectation du résultat de fonctionnement 2015 du budget principal, d'un montant de 5 224 618,69 euros, de la manière suivante :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement par affectation en

réserves, à hauteur de son besoin résiduel de financement, soit pour 2 671 434,87 euros en recettes d'investissement au compte 1068 ;

- Complément de cette mise en réserves pour 2 103 183,82 euros afin de financer nos équipements, soit un total d'affectation en réserves de 4 774 618,69 euros ;
- Report du solde de l'excédent de la section de fonctionnement en recette du compte 002 de cette section, pour 450 000,00 euros, à titre prudentiel, et notamment dans la perspective d'une nouvelle baisse des dotations de l'État en 2016 et 2017.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
AVEC 6 ABSTENTIONS**

1-1-4 Budget principal ville- Budget supplémentaire 2016

Approbation du budget supplémentaire qui s'équilibre en dépenses et recettes à + 831 935,00 euros en fonctionnement et + 4 045 629,37 euros en investissement.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
AVEC 6 ABSTENTIONS**

1-2-1 Budget annexe de l'eau - Compte de gestion 2015

Approbation du compte de gestion du budget annexe de l'eau dressé pour l'exercice 2015 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-2-2 Budget annexe de l'eau - Compte administratif 2015

Approbation du compte administratif 2015 du budget annexe de l'eau faisant apparaître un montant total de + 335 935,75 euros en section de fonctionnement et un montant total de - 15 786,85 euros en section d'investissement, pour un résultat définitif de clôture de + 320 149 euros (tenant compte des restes à réaliser).

Madame le maire ne prend pas part au vote

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-2-3 Budget annexe de l'eau - Affectation du résultat 2015

Affectation du résultat de fonctionnement 2015 du budget annexe de l'eau de la manière suivante :

- affectation en réserve à due concurrence du besoin de financement de l'investissement :
+ 15 786,85 euros à l'article 1068 - *Affectation en réserve* en recette d'investissement du budget supplémentaire 2016 du service de l'eau ;

report du solde, soit 320 148,90 euros, en recette de fonctionnement, au compte 002 - *excédent de fonctionnement* du budget supplémentaire 2016 du service de l'eau.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-2-4 Budget annexe de l'eau - Budget supplémentaire 2016

Approbation du budget supplémentaire 2016 du budget annexe de l'eau qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 368 640,00 euros en investissement et 328 148,50 euros en fonctionnement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-3-1 Budget annexe du centre international de séjour - Compte de gestion 2015

Approbation du compte de gestion du budget annexe du centre international de séjour dressé pour l'exercice 2015 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-3-2 Budget annexe du centre international de séjour - Compte administratif 2015

Approbation du compte administratif 2015 du budget annexe du CIS faisant apparaître un résultat total 18 980 euros en section de fonctionnement et un résultat de 74 788 euros en section d'investissement, pour un résultat définitif de clôture de + 93 768 euros (tenant compte des restes à réaliser).

Madame le maire ne prend pas part au vote

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-3-3 Budget annexe du centre international de séjour - Affectation du résultat 2015

Compte tenu de l'absence de besoin de financement de la section d'investissement, je vous propose d'affecter en totalité le résultat de fonctionnement 2015 du budget annexe du centre international de séjour en report de la section de fonctionnement (recette du compte 002) au budget supplémentaire 2016 du service.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-3-4 Budget annexe du centre international de séjour - Subvention d'exploitation 2016 - Modification

Réduction de 31 000 euros de la subvention d'exploitation du budget principal au budget annexe du CIS pour l'établir à 100 000 euros au titre de l'exercice 2016.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-3-5 Budget annexe du centre international de séjour - Budget supplémentaire 2016

Approbation du budget supplémentaire du budget annexe du centre international de séjour qui s'équilibre en dépenses et en recettes à - 95 425,35 euros en investissement et à - 5 332,75 euros en fonctionnement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-4-1 Budget annexe de la cuisine centrale - Compte de gestion 2015

Approbation du compte de gestion du budget annexe de la cuisine centrale dressé pour l'exercice 2015 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-4-2 Budget annexe de la cuisine centrale - Compte administratif 2015

Approbation du compte administratif 2015 du budget annexe de la cuisine centrale faisant apparaître un résultat total de 51 424 euros en section de fonctionnement et un résultat total de 53 544 euros en section d'investissement, pour un résultat définitif de clôture de + 104 968 euros.

Madame le maire ne prend pas part au vote

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-4-3 Budget annexe de la cuisine centrale - Affectation du résultat 2015

Compte tenu de l'absence de besoin de financement de la section d'investissement, je vous propose d'affecter en totalité le résultat de fonctionnement 2015 du budget annexe de la cuisine centrale en report de la section de fonctionnement (recette du compte 002), au budget supplémentaire 2016 de ce service.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-4-4 Budget annexe de la cuisine centrale - Subvention d'exploitation 2016 - Modification

Réduction de la subvention d'exploitation de 35 000 euros au budget annexe de la cuisine centrale pour la porter à 75 000 euros en 2016.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-4-5 Budget annexe de la cuisine centrale - Budget supplémentaire 2016

Approbation du budget supplémentaire du budget annexe de la cuisine centrale qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 86 710,39 euros en investissement et 29 918,83 euros en fonctionnement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-5-1 Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA - Compte de gestion 2015

Approbation du compte de gestion du budget annexe des locations professionnelles à TVA dressé pour l'exercice 2015 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-5-2 Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA - Compte administratif 2015

Approbation du compte administratif 2015 du budget annexe des locaux professionnels à TVA faisant apparaître un résultat de + 217 329,47 euros en section de fonctionnement et un résultat de + 157 863 euros en section d'investissement, pour un résultat définitif de clôture de + 375 192 euros (tenant compte des restes à réaliser).

Madame le maire ne prend pas part au vote

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-5-3 Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA - Affectation du résultat 2015

Compte tenu de l'absence de besoin de financement de la section d'investissement, je vous propose d'affecter en totalité le résultat de fonctionnement 2015 du budget annexe des locations professionnelles en report de la section de fonctionnement (recette du compte 002), au budget supplémentaire 2016 de ce service.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-5-4 Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA - Subventions d'équipement et d'exploitation 2016 – Modification

Suppression de la subvention d'équilibre 2016 du budget principal de la ville de 128 793 euros (23 843 euros pour l'espace administratif ; 49 101 euros pour le centre des finances publiques et 55 849 euros pour le centre national de ski et de snowboard) ;
Réduction de la subvention d'investissement 2016 du budget principal de la ville de 20 677 euros pour la ramener à 50 075 euros (38 075 euros pour le centre des finances publiques et 12 000 euros pour l'espace administratif).

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-5-5 Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA - Budget supplémentaire 2016

Approbation du projet de budget primitif 2016 des locations professionnelles soumis à TVA qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 71 036,47 € en fonctionnement et 299 328,67 € en investissement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-6-1 Budget annexe des opérations d'aménagement - Compte de gestion 2015

Approbation du compte de gestion du budget annexe des opérations d'aménagement dressé pour l'exercice 2015 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-6-2 Budget annexe des opérations d'aménagement - Compte administratif 2015

Approbation du compte administratif 2015 du budget annexe des opérations d'aménagement faisant apparaître un résultat de - 128 479 euros en section de fonctionnement et un résultat de + 67 522 euros en investissement, pour un résultat définitif de clôture de - 60 957 euros (tenant compte des restes à réaliser).

Madame le maire ne prend pas part au vote

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-6-3 Budget annexe des opérations d'aménagement - Affectation du résultat 2015

Compte tenu du déficit de fonctionnement, affectation en totalité du résultat de fonctionnement du budget annexe des opérations d'aménagement en report de la section de fonctionnement (dépenses

du compte 002), au budget supplémentaire 2016, pour – 15 476,99 euros.
Les restes à réaliser sont également repris à ce budget supplémentaire 2016.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-6-4 Budget annexe des opérations d'aménagement - Avance remboursable - Modification

Remboursement partiel des avances accordées lors des exercices précédents pour un montant de 67 521,91 euros.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-6-5 Budget annexe des opérations d'aménagement - Budget supplémentaire 2016

Approbation du budget supplémentaire du budget annexe des opérations d'aménagement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 177 864,07 euros en fonctionnement et 67 521,91 euros en investissement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-7-1 Budget annexe du réseau de chaleur - Compte de gestion 2015

Approbation du compte de gestion du budget annexe du réseau de chaleur dressé pour l'exercice 2015 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Madame le maire ne prend pas part au vote

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-7-2 Budget annexe du réseau de chaleur - Compte administratif 2015

Approbation du compte administratif 2015 du budget annexe du réseau de chaleur faisant apparaître un résultat de + 64 970 euros pour la section d'investissement, la section de fonctionnement étant inexistante en 2015, pour un résultat définitif de clôture de + 64 970 euros (tenant compte des restes à réaliser).

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-7-3 Budget annexe du réseau de chaleur - Affectation du résultat 2015

Compte tenu de l'absence de résultat de fonctionnement, aucune affectation de résultat n'est à affecter.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-7-4 Budget annexe du réseau de chaleur – Budget supplémentaire 2016

Approbation du budget supplémentaire du budget annexe du réseau de chaleur qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 79 320 euros en investissement et à somme nulle en fonctionnement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-8-1 Aménagement de la maison des associations – Autorisation de programme/crédits de paiement – 2012-2016 – Modification

Extension de la période de réalisation à 2012-2016 ;

Modification du montant de l'opération pour le réduire à 1 339 986,09 euros TTC ;

Modification des crédits de paiement 2016 qui s'élèvent à 7 656,79 euros, dont 3 925,20 euros de restes à réaliser 2015

AP/CP n°2012-01	Montant global de l'AP en euros TTC	Réalisé antérieur hors reports 2015	CP 2016 yc reports
Aménagement d'une maison des associations dans la résidence des 4 vallées	1 339 986,09 €	1 332 329,30 €	7 656,79 €
<i>Article 2313 – constructions</i>		1 289 379,47 €	6 876,79 €
<i>Article 2315 - installations</i>		40 504,71 €	780,00 €
<i>Article 2033 – frais d'insertion</i>		2 445,12 €	
Subvention DETR - <i>Article 1341</i>	62 400,00 €	62 400,00 €	

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-8-2 Bâtiment de La Poste - Autorisation de programme/crédits de paiement 2011-2016– Modification

Modification de l'enveloppe de cette autorisation de programme pour la porter de 1 149 530 euros à 1 217 031,11 euros, soit + 67 501,11 euros ;

Modification du crédit de paiement 2016 pour le porter à 880 041,55 euros (dernière année de programmation)

Opération n°2011-01	Montant global de l'AP en € TTC	Réalisé antérieur hors restes à réaliser	CP 2016 yc restes à réaliser
Tranches 3,4 et 5 de l'opération de réhabilitation du Bâtiment La Poste	1 217 031,11 €	336 989,56 €	880 041,55 €
<i>Article 2033 – frais d'insertion</i>	2 408,76 €	2 408,76 €	
<i>Article 2313 – constructions</i>	1 181 022,35 €	334 580,80 €	846 441,55 €
<i>Article 2315 - installations</i>	33 600,00 €		33 600,00 €

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-8-3 Restauration du clocher, de son escalier d'accès et d'objets mobiliers de l'Eglise de Conflans –Autorisation de programme/crédits de paiement 2015–2019 – Modification et demande de subventions

Extension du périmètre de l'AP/CP aux travaux de bâtiment sur le clocher, son escalier d'accès et l'accessibilité de l'Eglise, pour 275 380 euros ;

Extension de sa période de réalisation de 2015 à 2019, les travaux de restauration du clocher et de l'escalier devant précéder ceux des objets et mobiliers ;

Modification du montant de l'AP/CP pour le porter de 126 000 euros à 401 000 euros et selon la répartition par crédits de paiement ;

AP/CP n°2015-01	Montant global de l'AP en euros TTC	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
Restauration du clocher, de son escalier d'accès et d'objets mobiliers de l'Eglise de Conflans	401 180 €	100 000 €	216 380 €	44 000 €	40 800 €
<i>Article 2313 – travaux de bâtiment</i>	275 380 €	100 000 €	175 380 €		
<i>Article 2316 – restauration œuvres d'art</i>	125 800 €		41 000 €	44 000 €	40 800 €

Autorisation de sollicitation de subventions auprès de l'Etat, du conseil départemental de la Savoie au titre des monuments historiques, de la Fondation du patrimoine, pour l'ensemble des travaux de restauration couverts par cette AP/CP, et à faire toutes démarches pour mener à bien ces opérations ;

Autorisation d'organiser une souscription publique avec l'appui de la Fondation du patrimoine pour collecter des dons d'entreprises, d'associations et de particuliers pour l'ensemble des travaux de restauration couverts par cette AP/CP.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-8-4 Extension du système de vidéo protection - Autorisation de programme/crédits de paiement 2015-2018 – Modification

Extension de la période de réalisation de l'autorisation de programme pour l'extension du système de vidéoprotection de 2015 à 2018 ;

Modification de la répartition des crédits de paiement à due concurrence d'un montant de 915 732 euros et selon la répartition par crédits de paiement, telle que présentée dans le tableau ci-après :

Opération n°2015-04	Montant global de l'AP en euros TTC	CP 2016	CP 2017	CP 2018
Extension du système de vidéoprotection	915 732 €	375 100 €	354 000 €	186 632 €
<i>Article 2031 – Frais d'études</i>	25 100 €	25 100 €		
<i>Article 2188 – Autres matériels</i>	254 000 €	200 000 €	54 000 €	
<i>Article 2315 – Installations, matériels et outillages techniques - réseau</i>	636 632 €	150 000 €	300 000 €	186 632 €

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES avec 1 VOTE CONTRE

1-8-5 Rénovation thermique des écoles – Autorisation de programme/crédits de paiement 2016–2020 – Modification

Modification de la répartition par crédits de paiement de cette autorisation de programme, à due concurrence d'un montant inchangé de 2 290 000 euros

Opération n°2016-02	Montant global de l'AP en euros TTC	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
Rénovation thermique des écoles	2 290 000 €	675 000 €	160 000 €	500 000 €	480 000 €	475 000 €
<i>Article 2313 – immobilisations corporelles en cours – bâtiments</i>						
- Ecoles du Val des Roses	1 590 000 €	475 000 €	160 000 €		480 000 €	475 000 €
- Ecoles du Champ de Mars	200 000 €	200 000 €				
- Ecoles Raymond Noël, Plaine de Conflans...	500 000 €			500 000 €		

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-8-6 Aménagement urbain du quartier de l'Hôtel de ville – Autorisation de programme/crédits de paiement 2016-2019 – Ouverture

Ouverture sur le budget principal de l'autorisation de programme/crédits de paiement 2016-03 pour l'opération pluriannuelle d'aménagement urbain du quartier de l'Hôtel de Ville sur la période 2016-2019, à due concurrence d'un montant de 4 480 000 euros, opération comprenant notamment :

- la rénovation du bâtiment des poids et mesures (260 000 euros) ;
- une nouvelle tranche de l'aménagement du tronçon savoyard de la véloroute des Préalpes qui relie Annecy à Valence, pour assurer la continuité de cet itinéraire dans la traversée de l'agglomération albervilloise (350 000 euros) ;
- selon la répartition par opération et par crédits de paiement, telle que présentée dans le tableau ci-après :

Opération n°2016-03	Montant global de l'AP en euros TTC	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
Aménagement urbain du quartier de l'Hôtel de ville	4 480 000 €	50 000 €	2 040 000 €	1 880 000 €	510 000 €
<i>Article 2315 – immobilisations corporelles en cours – réseaux</i>					

Le budget supplémentaire 2016 tient compte du crédit de paiement 2016 ;
Principe du report automatique des crédits de paiement qui ne seraient pas consommés, sur les crédits de paiement de l'année N+1 de cette autorisation de programme.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-8-7 Géo-détection et géo-référencement des réseaux électriques enterrés – Autorisation de programme/crédits de paiement 2016-2017 – Ouverture

Ouverture sur le budget principal de l'autorisation de programme/crédits de paiement 2016-04 pour l'opération pluriannuelle de travaux de géo-détection et de géo-référencement de nos réseaux électriques enterrés qu'imposent la réglementation en vigueur, à due concurrence d'un montant de 150 000 euros TTC :

- selon la répartition par opération et par crédits de paiement, telle que présentée dans le tableau ci-après :

Opération n° 2016-04	Montant global de l'AP en euros TTC	CP 2016	CP 2017
Géo-détection et géo-référencement des réseaux électriques enterrés Article 2315 – immobilisations corporelles en cours – réseaux	150 000 €	75 000 €	75 000 €

Le budget supplémentaire 2016 tient compte du crédit de paiement 2016 ;
Principe du report automatique des crédits de paiement qui ne seraient pas consommés, sur les crédits de paiement de l'année N+1 de cette autorisation de programme.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-9 Location à titre expérimental de vélos à assistance électrique (VAE) – Création de tarifs - Convention de prestations avec la Maison du tourisme pour la vente des cartes prépayées pour la location de VAE

Pour l'expérimentation de location de vélos à assistance électrique cet été, installation d'une station libre-service de 4 places

Fixation des tarifs de location des VAE comme suit :

- o Location :
 - 1/2 heure : gratuit
 - 1 heure : 5 euros
 - demi-journée : 10 euros
 - journée : 15 euros

Caution : 1 500 euros

Approbation et autorisation à signer la convention de prestations à intervenir avec la Maison du tourisme fixant les conditions de vente des cartes prépayées.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-10 Compétitions sportives - Exonération de la taxe sur les spectacles - Année 2017

Exonération de la taxe sur les spectacles pour l'ensemble des compétitions sportives organisées en 2017 à Albertville.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-11 Catalogue des droits et tarifs 2016-2017

Approbation des droits et tarifs 2016-2017 (à l'exception des tarifs enfance-jeunesse, éducation, et tarifs du centre socio-culturel adoptés lors du conseil municipal du 9 mai 2016), calculés sur le principe d'une augmentation générale de 1,5 % avec arrondi aux 5 centimes d'euro sauf cas particuliers, applicables soit pour l'année scolaire 2016-2017, soit pour l'année civile 2017.

Ne sont pas augmentés :

- la surtaxe eau
- le tarif des vacations funéraires lors des opérations funéraires
- les tarifs du stationnement souterrain et de surface
- la majeure partie des tarifs communications
- les tarifs du patrimoine- culture à l'exception des tarifs d'entrée au musée augmentés de 33 %
- la taxe locale sur la publicité extérieure
- les droits de place pour le marché de potier et le marché artisanal
- les participations de la commune aux classes découvertes

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-12 Subvention de 200 euros à l'association « Scouts et guides de France»

Versement d'une subvention de 200 euros à l'association locale des « Scouts et guides de France » afin de participer à un rassemblement réunissant 1 100 jeunes de la Savoie et de la Haute-Savoie pendant 2 jours à la Motte Servolex.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-1 Tableau des effectifs

A compter du 1^{er} juillet 2016, création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non Complet (28H00) à l'accueil de l'espace administratif et social afin de permettre le reclassement pour raisons médicales d'un agent social de 2^{ème} classe à temps non complet (28H00) du CCAS d'Albertville par voie de détachement (un an).

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-2 Régime indemnitaire de la Ville et du CCAS d'Albertville - Prise en compte des fonctions, du poids et de l'occupation des postes

Définition des 7 niveaux de postes qui déterminent les montants de régime indemnitaire versés mensuellement (part fixe + part variable).

Le niveau de responsabilité détermine l'enveloppe globale annuelle maximum pouvant être attribuée.

Les enveloppes annuelles de ces différents niveaux sont respectivement fixées, pour un temps complet à : 1 200, 800, 400, 300, 180, 160, 140 euros bruts mensuels. Ces montants s'appliqueront prorata temporis.

Approbation du nouveau régime indemnitaire prenant en compte, la fonction confiée (avec les sujétions et les compétences requises) et, également, la réalité de l'occupation de ce poste, l'engagement professionnel et la manière de servir mise en œuvre et constitué de deux parts :

- l'indemnité de fonction, sujétions et expertise liée au poste et à son expérience professionnelle (part fixe)
- le complément indemnitaire annuel lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent, facultatif sous réserve que l'occupation du poste soit considérée comme satisfaisante (part variable 20%)

Application des modes d'attribution du régime indemnitaire dans la limite des plafonds du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), ou dans l'attente de son application selon les grades, des primes et indemnités rappelées en annexe.

Mise en œuvre du dispositif indemnitaire à compter du 1^{er} juillet 2016, en faveur des agents stagiaires et titulaires à temps complet, non complet, et à temps partiel, en faveur des agents contractuels permanents de droit public (contrat supérieur à 3 mois continus).

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-3 Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement

Autorisation donnée à madame le maire pour recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents, pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles

Le maire ou son représentant sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-1 Demande de subvention auprès du fonds régional d'aide à la restauration (FRAR) pour la restauration d'objets issus des collections du musée d'Art et d'histoire : portrait de Charles Emmanuel III et statue de Vierge de Pitié

Demande de subvention auprès du fonds régional d'aide à la restauration (FRAR) pour la restauration du portrait de Charles-Emmanuel III et de son cadre et celle de la Vierge de Pitié, objets appartenant aux collections du musée d'Art et d'histoire.

Le montant global de ces restaurations se monte à 5 034 € TTC. Le FRAR peut apporter une aide représentant jusqu'à 50 % de la dépense.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-2 Approbation du procès-verbal de récolement décennal des collections du musée d'Art et d'histoire

Approbation du procès-verbal de récolement décennal des collections du musée d'Art et d'histoire, labellisé Musée de France.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-1 Marché de travaux : aménagement et entretien de la voirie - Lancement de la consultation

Le marché en cours prenant fin le 21 juillet 2016, lancement de la consultation pour le marché de travaux de terrassements, de chaussées, de génie civil, de réseaux secs et humides et d'aménagements des espaces publics aux caractéristiques suivantes :

- accord cadre à marchés subséquents (c'est-à-dire avec remise en concurrence pour chaque besoin) et avec 4 candidats ;
- montant maximum annuel de 500 000 € HT avec une exclusion : toutes les opérations supérieures à 100 000 € HT feront l'objet d'une consultation spécifique. Ce marché porte donc exclusivement sur des prestations inférieures à 100 000 € HT ;
- durée du marché: 1 an renouvelable 3 fois (soit un maximum de 4 années).

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

6-1 Demande de subvention auprès de l'État, au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) pour l'opération « REMISE EN ETAT D'UNE BERGE DU NANT POTTIER AU NIVEAU DU CHEMIN DU COQ- Travaux de prévention »

Demande de subvention auprès de l'État au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM)

**« REMISE EN ETAT D'UNE BERGE DU NANT POTTIER
AU NIVEAU DU CHEMIN DU COQ - Travaux de prévention »**

Montant estimatif de l'opération : 19 384 euros HT soit 23 260,80 euros TTC.

Cette opération est prévue sur le second semestre 2016.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

Origine du financement	Montant HT
Etat (à hauteur de 40 % du montant total des travaux)	7 753,00 €
Commune	11 631,00 €
TOTAL	19 384,00 €

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

6-2 Demande de subvention auprès de la Fondation du Patrimoine pour l'opération « Réaménagement urbain et paysager de la Grande Place de Conflans et de la rue Gabriel Pérouse – Cité médiévale de Conflans »

L'objectif de cet aménagement est de fédérer la dynamique de Conflans autour d'un espace public représentatif, porteur d'une nouvelle image attractive pour le redéveloppement de la cité. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 1 916 667 euros HT.

Demande de subvention auprès de la Fondation du Patrimoine et autorisation d'organiser une souscription publique avec l'appui de la Fondation du Patrimoine pour collecter des dons d'entreprises, d'associations et de particuliers pour les travaux de restauration de l'Église Saint Grat, de ses retables et de réaménagement urbain et paysager de la Grande Place de Conflans et de la rue Gabriel Pérouse.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

7-1 Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024

La commune d'Albertville apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
AVEC 1 ABSTENTION**

**L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ
LA SÉANCE EST LEVÉE À 21H45**